

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre des actions collectives)

No : 500-06-000902-185

**PIERRE-OLIVIER FORTIER *et al.***

*Demandeur-Représentant*

c.

**UBER CANADA INC. *et al.***

*Défenderesses*

---

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE PIERRE-OLIVIER FORTIER  
AU SOUTIEN DE LA DEMANDE DE SUBSTITUTION À TITRE DE REPRÉSENTANT**

---

---

Je, soussigné, Pierre-Olivier Fortier, domicilié et résident au 5720, rue Waverly, en la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2T 2Y1, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Demandeur-Représentant dans le présent dossier.
2. Je fournis la présente déclaration sous serment pour appuyer les raisons me poussant à cesser d'agir comme représentant dans l'action collective mentionnée en rubrique (l'« **Action collective Uber** ») et ma substitution à ce titre.
3. Comme vous le savez, j'agis comme représentant dans l'Action collective Uber depuis l'institution des procédures.
4. Cependant, l'Action collective Uber revêt maintenant pour moi son lot de défis compte tenu de ma situation personnelle.
5. La médiatisation accrue de l'Action collective Uber m'a particulièrement affecté ces derniers temps, alors que j'ai plusieurs projets à venir pour ma carrière de comédien. Mon image est au cœur de mon métier et je tiens à la protéger.
6. En effet, depuis 2018, les publications suivantes mentionnent mon nom :

<b>Nom du journal</b>	<b>Date</b>	<b>Article</b>	<b>Référence</b>
Journal de Montréal & Journal de Québec	25 janvier 2018	<a href="#">Demande d'action collective pour le piratage d'Uber   JDM (journaldemontreal.com)</a>	<b>Annexe 1</b>
The Siver Times	25 janvier 2018	<a href="#">Application of collective action for the piracy of Uber   The Siver Times</a>	<b>Annexe 2</b>
La Presse	26 janvier 2018	<a href="#">Pirate informatique : action collective déposée contre Uber   La Presse</a>	<b>Annexe 3</b>
HuffPost Nouvelles	15 octobre 2018	<a href="#">Une demande d'action collective contre Uber au Québec   HuffPost Nouvelles</a>	<b>Annexe 4</b>
Cision / Canada NewsWire	15 octobre 2018	<a href="#">Action collective contre Uber en lien avec le piratage de 2016 (newswire.ca)</a>	<b>Annexe 5</b>
Droit Inc.	15 octobre 2018	<a href="#">Uber encore visé par une action collective   Droit Inc. (droit-inc.com)</a>	<b>Annexe 6</b>
Droit Inc.	31 mai 2022	<a href="#">Action collective : Uber s'adresse à ses usagers   Droit Inc. (droit-inc.com)</a>	<b>Annexe 7</b>

Nom du journal	Date	Article	Référence
Journal de Montréal & Journal de Québec	30 août 2022	<a href="#">Une action collective de 10 millions de dollars contre Uber   JDQ (journaldequebec.com)</a>	<b>Annexe 8</b>

7. Dans ce contexte, une photo de moi a été tirée de mon compte Facebook et a été diffusée par les médias, et ce, à au moins deux (2) reprises. Mon agence a même été directement contactée par des journalistes, entre autres aussi récemment que le 29 août dernier, pour obtenir des commentaires sur l'Action collective.
8. La médiatisation de cette Action collective me cause du stress et des inconvénients, tant sur le plan personnel que professionnel. J'ai des projets importants pour ma carrière à court et moyen terme et je souhaite éviter que l'Action collective me nuise, d'une manière ou d'une autre. Je n'aurai par ailleurs plus la même disponibilité que dans les dernières années puisque ma carrière exige une implication particulièrement importante post-pandémie dans des conditions parfois extrêmement difficiles.
9. De plus, la simple idée de continuer à être impliqué dans ce processus litigieux et stressant contre les entités Uber génère en moi des souffrances et de l'angoisse.
10. Ainsi, en raison de ce qui précède, je ne souhaite plus agir à titre de représentant des membres de l'Action collective Uber et je demande à être remplacé à cette étape-ci.
11. Tous les faits allégués dans la présente déclaration sous serment sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4<sup>E</sup> JOUR  
D'AVRIL 2023 :



---

Pierre-Olivier Fortier

**Déclaré solennellement devant moi  
à Montréal, ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2023**

*Suzanne Lauzon* #241,124

---

**Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec et l'extérieur du Québec**

# ANNEXE 1

# Demande d'action collective pour le piratage d'Uber



**MICHAEL NGUYEN**

Jeudi, 25 janvier 2018 21:07

MISE À JOUR Jeudi, 25 janvier 2018 21:07

**Un comédien montréalais veut tenter une action collective d'au moins 10 millions \$ contre Uber, qu'il accuse d'avoir volontairement caché un gigantesque piratage des données d'utilisateurs pendant plus d'un an.**

« Uber a choisi de payer aux pirates informatiques la somme de 100 000 \$ ; [l'entreprise] a choisi de payer des criminels afin que soit dissimulé le vol, privilégiant leurs intérêts par rapport à ceux [des utilisateurs et chauffeurs] », s'insurgent les avocats représentant Pierre-Olivier Fortier, dans la demande déposée à la cour.



PHOTO FACEBOOK PIERRE-OLIVIER FORTIER

**Pierre-Olivier Fortier**  
Comédien

M. Fortier, un usager d'Uber depuis 2013, réclame 10 millions \$ en dommages punitifs à diviser entre les membres, ainsi que d'autres montants non déterminés, pour tout le stress et les inconvénients qu'il dit avoir subis.



## Vaste piratage

C'est qu'en octobre 2016, les bases de données de la multinationale ont été piratées par deux individus, qui auraient ainsi eu accès aux noms des utilisateurs, leurs numéros de téléphone, leurs courriels et même des numéros de carte de crédit.

Uber n'a toutefois pas avisé les utilisateurs, jusqu'à ce que l'affaire éclate au grand jour plus d'un an plus tard, en novembre 2017.

Au Canada, 815 000 chauffeurs et usagers auraient pu être touchés, avait déclaré l'entreprise après l'ouverture d'une enquête par le Commissariat à la protection de la vie privée.

## « Complice »

Pour les avocats de M. Fortier, Uber est entièrement responsable de ce piratage, pour « ne pas avoir pris les mesures de sécurité nécessaires et adéquates » afin de protéger les informations. La dissimulation du piratage et de payer la « rançon » ne fait qu'empirer la situation, disent-ils dans le document de cour.




« Ce faisant, [Uber] s'est rendue complice avec les criminels », peut-on lire dans la demande, qui accuse également l'entreprise d'avoir payé pour « éviter la mauvaise publicité ».

Le porte-parole d'Uber, Jean-Christophe de le Rue, ne pouvait pas commenter cette affaire précise, mais il a affirmé que « la protection de la vie privée de nos utilisateurs et de nos partenaires-chauffeurs est d'une importance capitale pour Uber ».



# ANNEXE 2

**THE SIVER TIMES** (<https://sivertimes.com/>)

  (<https://sivertimes.com/fr/>)  (<https://sivertimes.com/de/>)

# APPLICATION OF COLLECTIVE ACTION FOR THE PIRACY OF UBER

NEWS ([HTTPS://SIVERTIMES.COM/CATEGORY/NEWS](https://sivertimes.com/category/news)) 25 January, 2018

- 
- 
- 
- 

Michael Nguyen

Thursday, 25 January 2018 21:07

UPDATE

Thursday, 25 January 2018 21:07

Look at this article

**À comedian montreal wants to bring a collective action of at least \$ 10 million against Uber, accusing them of having deliberately hidden a huge hacking of user data for over a year.**

“Uber has chosen to pay the hackers the sum of \$ 100,000; and [the company] has chosen to pay criminals in order that concealed the flight, focusing on their interests in relation to those [users and drivers] “, revolt of the lawyers representing Pierre-Olivier Fortier, in the application filed to the court.

Photo Facebook Pierre-Olivier Fortier

## **Pierre-Olivier Fortier**

Comedian

Mr. Fortier, a user of Uber since 2013, is claiming \$ 10 million in punitive damages to be divided among the members, as well as other amounts that are not determined, for all the stress and inconvenience he had suffered.

## **Extensive hacking**

Is that in October 2016, the databases of the multinational have been hacked by two individuals, who would have had access to the names of users, their phone numbers, their e-mails and even credit card numbers.

Uber, however, has not notified the users, until the case bursts at the great day over a year later, in November 2017.

In Canada, 815 000 drivers and users could have been affected, said the company after the opening of an investigation by the Office of the protection of privacy.

“Accomplice “

For the lawyers of Mr. Fortier, Uber is fully responsible for this piracy, “not to have taken the security measures necessary and appropriate” to protect the information. The concealment of the piracy and pay the “ransom” is only making the situation worse, they say in the court document.

“By [Uber] was complicit with the criminals,” one can read in the application, which also accuses the company of having paid for ” avoid bad publicity “.

The spokesman for Uber, Jean-Christophe de le Rue, could not comment on this specific case, but he said that ” the protection of the privacy of our users and our partner-drivers is of paramount importance to Uber “.

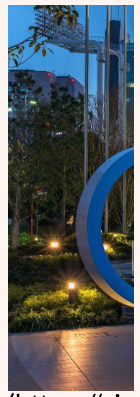
YOU MAY ALSO LIKE



(<https://sivertimes.com/a-lot-of-fashion-shows-around-the-world-worldwide-fame-large-scale-rebranding-how-irena-sopranos-little-dream-turned-into-a-global-success/109482>)



(<https://sivertimes.com/caier-founder-aselle-tasmagambetova-proposes-to-develop-a-targeted-transnational-policy/109478>)



(<https://sivertimes.com/egypt-bid-to-2036/>)

**Egypt's bid to 2036**

© 22 Febru

# ANNEXE 3

**LA  
PRESSE**

# Pirate informatique: action collective déposée contre Uber



PHOTO : AP

Ci-haut, l'enseigne à la porte du siège social d'Uber à San Francisco. Uber a admis ce matin avoir utilisé un logiciel pour cacher à la police des informations lors de perquisitions à Montréal et ailleurs dans le monde.

## Un Montréalais a déposé cette semaine une demande d'action

**2** articles restants ce mois-ci[Se connecter](#)

**touchés par le vol de leurs renseignements personnels en 2016, un piratage informatique à l'échelle planétaire révélé seulement un an plus tard par Uber. Il réclame au moins 10 millions de dollars au géant du transport pour son « extrême négligence » et son « insouciance déréglée ».**

Mis à jour le 26 janv. 2018

**LOUIS-SAMUEL PERRON**  
LA PRESSE

Ce n'est qu'en novembre dernier qu'Uber a dévoilé que les renseignements personnels de 57 millions d'utilisateurs dans le monde avaient été piratés à la fin de 2016. Les voleurs informatiques ont ainsi mis la main sur les noms, adresses courriel et numéros de téléphone des utilisateurs, ainsi que les noms et numéros de permis de conduire des chauffeurs Uber. La presse internationale a alors révélé qu'Uber avait versé 100 000 \$ US aux pirates pour taire le vol de données.

C'est dans ce contexte que le Montréalais Pierre-Olivier Fortier a déposé mardi à la Cour supérieure du Québec une demande d'autorisation d'action collective (anciennement recours collectif) contre Uber Canada et l'entreprise mère d'Uber aux Pays-Bas. Il réclame 10 millions de dollars, plus des dommages moraux et pécuniaires, au nom de tous les résidents du Québec inscrits à Uber et de tous les chauffeurs Uber, en date d'octobre 2016.

On reproche principalement à Uber d'avoir conservé les renseignements personnels des utilisateurs sur un serveur externe de type « Cloud » appartenant à un tiers, et ce sans aviser les utilisateurs, contrevenant ainsi à ses propres politiques de confidentialité. Il s'agit ainsi d'une « divulgation illégale et non autorisée » et d'un



« mépris flagrant des droits des clients », indique-t-on dans la requête préparée par le cabinet montréalais Woods.

De plus, Uber s'est rendu « complice des criminels » qui ont volé les renseignements personnels en choisissant de leur payer 100 000 \$ pour dissimuler le piratage, maintient la requête. « Uber a préféré payer aux pirates informatiques une somme de 100 000 \$US afin d'éviter l'embarras qu'aurait représenté la publicité entourant son propre échec à protéger les renseignements personnels et le vol de données », dit-on dans le document.

En raison de la négligence d'Uber, les utilisateurs de l'application floués se voient « forcés d'investir du temps afin d'enquêter le vol de leurs renseignements personnels et de prendre les mesures nécessaires afin de diminuer ou contrôler les pertes risques qui y sont associés », plaide-t-on dans la requête. Le représentant de l'action collective, le comédien Pierre-Olivier Fortier, soutient qu'un « vol ou une usurpation d'identité aurait un impact néfaste important » sur sa vie et provoquerait chez lui « beaucoup d'anxiété ».

« Bien que je ne puisse commenter sur des enjeux judiciairisés, je peux vous réaffirmer que la protection de la vie privée de nos utilisateurs et de nos partenaires-chauffeurs est d'une importance capitale pour Uber », a déclaré par courriel le porte-parole d'Uber Canada, Jean-Christophe de Le Rue.

© La Presse Inc. Tous droits réservés.



# ANNEXE 4





## Sunglasses For Ev

Our Unbeatable NASA Lens Te  
Protects Your Eyes Without Sa

Revo

Cet article fait partie des archives en ligne du HuffPost Québec, qui a fermé ses portes en 2021.

[NOUVELLES ACTION COLLECTIVE TRANSPORT UBER](#)

# Une demande d'action collective contre Uber au Québec

Si vous avez été un usager ou un chauffeur d'Uber en date d'octobre 2016, vous pourriez être admissible à rejoindre ce recours.

By **Christian Labarre-Dufresne**

Oct 15, 2018, 09:24 AM EDT





Un Québécois a fait une demande pour autoriser une action collective contre [Uber](#) au Québec à la suite du [piratage informatique qu'a subi l'entreprise en 2016](#).

Pierre-Olivier Fortier, qui est représenté par le bureau d'avocats Woods s.e.n.c.r.l. à Montréal, a déposé sa demande le 23 janvier dernier. L'action collective proposée est intentée suivant le piratage informatique qui a mené à la communication de renseignements personnels de ses usagers et chauffeurs à des tiers non-autorisés.

ADVERTISEMENT

Si vous avez été un usager ou un chauffeur d'Uber en date d'octobre 2016, vous pourriez être admissible à rejoindre ce recours.

Vous devez être résident du Québec et avoir fourni «des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre, 2016», peut-on lire dans le communiqué envoyé par le bureau d'avocats.

***À lire aussi sur le HuffPost Québec:***



- [Québec détaille les indemnités pour les chauffeurs de taxi](#)
- [Uber établit un laboratoire Canada](#)

C'est le juge Gary D.D. Morrison de la Cour supérieure du Québec qui devra décider si l'action collective est autorisée.

ADVERTISEMENT

En 2016, [les données de 57 millions d'utilisateurs à travers le monde](#), dont celles de 600 000 chauffeurs, ont été piratées. Au départ, Uber avait refusé de divulguer combien d'utilisateurs canadiens avaient été touchés par ce piratage. Uber Canada avait finalement révélé que [815 000 usagers ou chauffeurs canadiens](#) avaient été affectés par la faille informatique.

Si vous voulez plus d'informations ou si vous voulez vous inscrire à la demande d'action collective, [vous retrouverez tous les détails ici](#).

**À voir également:**

[Suggest a correction](#)

# ANNEXE 5

# Action collective contre Uber en lien avec le piratage de 2016

Woods s.e.n.c.r.l./llp

MONTREAL, le 15 oct. 2018 /CNW Telbec/ - Une Demande d'autorisation d'exercer une action collective (numéro de dossier : 500-06-000902-185) a été déposée le 23 janvier 2018 contre Uber Canada inc. ainsi que quatre sociétés liées à cette dernière, à savoir Uber Technologies inc., Uber B.V., Rasier Operations B.V. et Uber Portier B.V.

Le recours est entrepris au nom des membres des deux groupes suivants :

« Toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre d'usagers, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre, 2016. »

- et -

« Toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre de chauffeurs, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre, 2016. »

L'action collective proposée est intentée suivant le piratage informatique dont Uber a fait l'objet en 2016 et qui a mené à la communication de renseignements personnels de ses usagers et chauffeurs à des tiers non-autorisés.

Le demandeur Pierre-Olivier Fortier est représenté par le bureau d'avocats Woods s.e.n.c.r.l. à Montréal.

Le juge Gary D.D. Morrison de la Cour supérieure du Québec a été assigné au dossier pour la phase de l'autorisation.

Pour plus de détails quant à cette action collective s'il vous plaît consulter le site : [\(https://www.classactions.ca/?p=144\)](https://www.classactions.ca/?p=144).

SOURCE Woods s.e.n.c.r.l./llp


Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2018/15/c6678.html> (<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2018/15/c6678.html>)

## Contact

Me Sarah Woods (Associée), Woods s.e.n.c.r.l., (514) 982-4519, [swoods@woods.qc.ca](mailto:swoods@woods.qc.ca) (<mailto:swoods@woods.qc.ca>); Me Jessy Héroux (Avocat), Woods s.e.n.c.r.l., (514) 982-4505, [jheroux@woods.qc.ca](mailto:jheroux@woods.qc.ca) (<mailto:jheroux@woods.qc.ca>).

## Note(s) :

A l'attention National Editors

**Publi**  Certifié émis le **1 juin 2022** à **Biblio.-Nationale-du-Québec** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

**news-20181015-FW-0c6678**

# ANNEXE 6

# L'IMMIGRATION N'EST PAS VOTRE SPÉCIALITÉ ?

LA NEWSLETTER **DROIT-INC**

Recevez les plus récentes offres d'emploi et news juridiques

Votre courriel

[Je m'inscris](#)

# DROIT-INC



S'abonner 2

OFFRES D'EMPLOI    FORMATION CONTINUE

Rechercher  >>

**ACTUALITÉS**    **CONSEILLERS JURIDIQUES**    **CAMPUS**    **CARRIÈRE**    **DOSSIERS SPÉCIAUX**    **ARCHIVES**    **SCOOP !**    **CHRONIQUEURS**

NOUVELLES | Vendredi le 15 Octobre 2021

## Uber encore visé par une action collective

Par : Audrey Bonaque | Le : 2021-10-15 10h15



Nouvelles

**Les tribunaux ont autorisé un recours collectif contre Uber. Que s'est-il passé ?**

J'aime 7 personnes aiment ça. [Inscrivez-vous](#) pour voir ce que vos amis aiment.

**LA NEWSLETTER DROIT-INC**  
Recevez les plus récentes offres d'emploi et news juridiques.  
[Pour vous inscrire](#) [Cliquez ici!](#)

PARTAGER CET ARTICLE

0 0 0

RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER

Restez à l'affût des dernières nouvelles dans votre milieu!

Votre adresse électronique

[Ajouter](#)

### DERNIERS ARTICLES

[Des citoyens montréalais inondés poursuivent la Ville](#)

[Une avocate retenue par la Cour suprême du Canada](#)

[Encore des nominations qui pleuvent !](#)

[Autoreprésentation en hausse : un avocat réagit](#)

[Le père d'une victime de l'incendie intente une poursuite de 22 M\\$](#)

[Les enjeux actuels en matière de cybersécurité](#)

[La Cour supérieure sonne le retour à la normale](#)

[Une nouvelle vague de stagiaires chez Stein Monast](#)

[Québec est condamné à verser 385 000 \\$ à Jean Charest](#)

[Six nouveaux avocats pour ce cabinet!](#)

publicité

**PATRICE BRUNET. AVOCATS.**

**Julia Nuro**  
une nouvelle avocate

[Cliquez pour lire les détails](#)

commanditaire

**Véronique M. Poulin**

**Une expertise 360° au service des entreprises technologiques émergentes.**

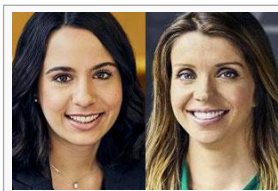
Fort de +30 professionnels au Québec, nous accompagnons nos clients du démarrage à l'expansion, et jusqu'à la sortie.

**FASKEN**  
Traçons l'avenir

commanditaire

publicité

La Cour supérieure a autorisé une action collective contre Uber Canada en lien avec un piratage informatique survenu en 2016.



Me Laurence Rousseau-Dumont et Me Sarah Woods. Source : Site web du cabinet Woods

Cette demande de recours collectif a été enclenchée par **Pierre-Olivier Fortier**. Elle vise Uber Canada inc., Uber Technologies inc, Uber B.V., Rasier operations B.V. et Uber Portier B.V.

Me **Laurence Rousseau-Dumont** et Me **Sarah Woods** du cabinet Woods représentent le demandeur dans cette affaire.

Me **Gabriel Querry**, Me **François Giroux**, Me **Kristian Brabander** et Me **Mathieu Bernier-Trudeau** du cabinet McCarthy Tétrault représentent les parties défenderesses.

M. Fortier allègue qu'Uber Canada n'a pas informé ses membres sur la fuite des renseignements personnels, n'a pas pris les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les renseignements de ses membres et a intentionnellement dissimulé le piratage informatique pendant plus d'un an.

Il reproche également aux défenderesses d'avoir fait passer leurs intérêts avant ceux des utilisateurs, d'avoir contrevenu à leurs obligations légales et à la Loi sur la protection du consommateur ainsi que d'avoir violé un droit fondamental de la Charte des droits et libertés de la personne.

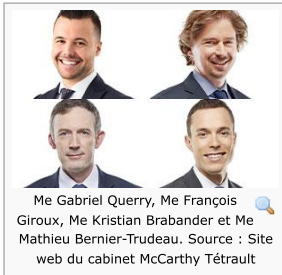
Les premiers membres visés par cette action collective sont « toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre d'usagers, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre, 2016 ».

Aussi, le deuxième groupe visé rassemble « toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre de chauffeurs, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre, 2016.

Dans le [jugement](#) rendu par l'honorable **Gary D.D. Morrison**, la Cour Supérieure a autorisé l'action collective contre Uber Canada inc. et M. Fortier s'est vu attribuer le statut de représentant des deux groupes.

Ainsi, la Cour supérieure a condamné les défenderesses à payer une somme à titre de dommages pécuniaires et non-pécuniaires au demandeur et aux membres visés. De plus, elle les a condamnées à leur payer un total de 10 millions de dollars à titre de dommages punitifs.





### Retour sur les faits

Les usagers et les chauffeurs doivent fournir sur les applications Uber des renseignements personnels, notamment des renseignements financiers.

Ils doivent également satisfaire certaines conditions comme être âgé de plus de 18 ans, respecter les conditions générales d'utilisation et inscrire leurs coordonnées dont nom, numéro de téléphone, adresse courriel, informations financières (cartes de crédits) dans les applications.

Or, M. Fortier allègue qu'« Uber collecte, détient, conserve et utilise ces renseignements personnels ».

En mai 2014, il y aurait eu un premier piratage informatique touchant ainsi de nombreux chauffeurs mais Uber n'en a jamais avisé ses utilisateurs.

En octobre 2016, deux pirates informatiques auraient accédé illégalement aux renseignements personnels fournis par environ 57 millions d'individus dans le monde.

« Il allègue aussi qu'Uber a été avisée du piratage peu après sa survenance mais au lieu d'informer ses clients et ses chauffeurs, elle a délibérément choisi de dissimuler l'événement à Fortier, aux membres du groupe et aux autorités réglementaires, le tout afin d'éviter les répercussions associées à un tel dévoilement », est-il mentionné dans la décision rendue le 28 septembre dernier.

Selon lui, Uber n'aurait jamais divulgué volontairement le piratage mais les médias ont dévoilé l'information en novembre 2017. L'entreprise aurait finalement « admis publiquement avoir fait l'objet d'un piratage informatique remontant à octobre 2016 ».

En décembre 2017, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a ouvert une enquête formelle et l'entreprise a annoncé que 815 000 usagers et chauffeurs canadiens « avaient pu être touchés par ce piratage ».

En mars 2018, Uber a informé par courriel les usagers et chauffeurs du piratage mais sans effectuer d'autres procédures.

Les audiences concernant la demande d'autorisation d'action collective se sont déroulées les 29 et 30 avril 2021.

Contactées par Droit-Inc, les parties n'ont pas souhaité émettre de commentaires.



### liens privilégiés-nos partenaires

**À louer dans le Vieux Montréal**, bureau flexible, virtuel et salle de conférence pour avocats et notaires. Venez rejoindre une communauté grandissante de partenaires juridiques et légaux. Pour toute l'information : Mr Nguyen (438 408 1144).

<https://www.rezomont.com/>

**À louer, bureaux de professionnels, virtuel et salle de conférence pour avocats, notaires ou autres professionnels** pour se joindre à une petite équipe dynamique de travailleurs autonomes professionnels. Rénové à neuf. Pour toute l'information cliquer : 3136 Boul. Hochelaga à louer Québec Pour toute l'information : Me Nathalie Gagnon au 418-570-4051.

### Uman recrutement

Trouvez les meilleurs talents juridiques  
<https://umanrecrutement.com>

### Secrétaire-inc

1er site d'emplois administratifs au Québec  
<https://www.secretaire-inc.com/>

## EMPLOIS PRIORITAIRES

+++

**uman**  
recrutement

Adjoint.e administratif.ive  
(cybersécurité) – Hybride –  
Bilingue – Montréal

Montréal

Consulter

**uman**  
recrutement

Adjoint.e juridique en  
propriété intellectuelle –  
Hybride – Bilingue –  
Montréal

Montréal

Consulter

**BLG**  
Borden Ladner Gervais

Avocat.e.s - Protection de  
la vie privée et droit des  
technologies

Montréal

Consulter

[Voir tous les emplois](#)

[Publier une offre](#)

### Offres d'emploi en vedette

**MONTPETIT** Mercredi le 5 Avril 2023  
RECRUTEMENT RESSOURCES HUMAINES RECRUTEMENT RESSOURCES HUMAINES  
Avocat.e en immigration et droit du  
travail - Télétravail possible | Maurice

**uman** Mercredi le 5 Avril 2023  
recrutement  
Adjoint.e juridique en propriété  
intellectuelle – Hybride – Bilingue –  
Montréal | Montréal

**uman** Mercredi le 5 Avril 2023  
recrutement  
Adjoint.e juridique en droit  
commercial – Hybride – Bilingue –  
Montréal | Montréal

**Eidelmann Law Firm** Mardi le 28 Mars 2023  
Junior Attorney / Avocat.e Junior |  
Montréal

**uman** Mercredi le 5 Avril 2023  
recrutement  
Adjoint.e administratif.ive  
(cybersécurité) – Hybride – Bilingue  
– Montréal | Montréal

**uman** Mardi le 4 Avril 2023  
recrutement  
Adjoint.e juridique litige - droit de la  
construction/immobilier | Montréal

**MONSIEUR LES AVOCATS INC.** Dimanche le 2 Avril 2023  
Avocat.e | Saint-Jean-sur-Richelieu

**TOTEM** Vendredi le 31 Mars 2023  
RECRUTEUR DE TALENT  
Conseiller.ère juridique-Analyste, 3  
ans et + Responsabilité  
professionnelle et civile | Montréal

**TOTEM** Vendredi le 31 Mars 2023  
RECRUTEUR DE TALENT  
Avocat.e - Protection des données  
personnelles et Cybersécurité |  
Montréal

**MONTPETIT** Jeudi le 30 Mars 2023  
RECRUTEMENT RESSOURCES HUMAINES RECRUTEMENT RESSOURCES HUMAINES  
Avocat.e - Litige civil et commercial -  
2 ans et plus | Rive-Nord de Montréal

# ANNEXE 7

L'IMMIGRATION N'EST PAS VOTRE SPÉCIALITÉ?

LA NEWSLETTER DROIT-INC

Recevez les plus récentes offres d'emploi et news juridiques

Votre courriel

Je m'inscris

DROIT-INC



S'abonner 2

OFFRES D'EMPLOI FORMATION CONTINUE

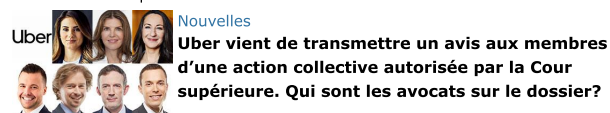
Rechercher >>

ACTUALITÉS CONSEILLERS JURIDIQUES CAMPUS CARRIÈRE DOSSIERS SPÉCIAUX ARCHIVES SCOOP ! CHRONIQUEURS

NOUVELLES | Mardi le 31 Mai 2022

Action collective: Uber s'adresse à ses usagers

Par : Didier Bert | Le : 2022-05-31 15h00



Nouvelles

Uber vient de transmettre un avis aux membres d'une action collective autorisée par la Cour supérieure. Qui sont les avocats sur le dossier?

J'aime 8 personnes aiment ça. Inscrivez-vous pour voir ce que vos amis aiment.

LA NEWSLETTER DROIT-INC Recevez les plus récentes offres d'emploi et news juridiques. Pour vous inscrire Cliquez ici!

Uber a adressé un avis à certains de ses usagers québécois, pour les informer de l'autorisation d'une action collective pouvant les concerner.

La Cour supérieure a autorisé cette action collective contre Uber le 28 septembre 2021, à la demande de Pierre-Olivier Fortier. Elle vise précisément Uber Canada inc., Uber Technologies inc, Uber B.V., Rasier operations B.V. et Uber Portier B.V.



Mes Caroline Biron, Ioana Jurca et Carolan Villeneuve. Source: Site web de Woods

Cette poursuite est consécutive à un piratage informatique subi par la multinationale en 2016. Deux pirates auraient accédé illégalement aux renseignements personnels fournis par 57 millions de personnes dans le monde. En décembre 2017, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a précisé que 815 000 usagers et chauffeurs canadiens « avaient pu être touchés par ce piratage ».

En mars 2018, Uber a informé par courriel ses usagers et chauffeurs du piratage, mais l'entreprise n'aurait lancé aucune autre procédure. Déjà, en 2014, Uber aurait subi une première attaque informatique, mais sans en informer ses usagers.

Le demandeur allègue qu'Uber Canada n'a pas informé ses membres de la fuite de renseignements personnels causée par les deux pirates informatiques en 2016. Il avance aussi que la firme n'a pas pris les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les renseignements de ses membres et qu'elle a intentionnellement dissimulé le piratage informatique pendant plus d'un an.

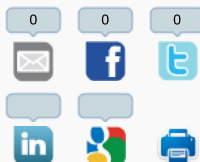
L'action collective vise notamment « l'utilisation de manière non autorisée de serveurs d'un fournisseur infonuagique pour y détenir et conserver les renseignements et la dissimulation intentionnelle du piratage informatique de ceux-ci pendant une période de plus d'un an », précise l'avis.

Pierre-Olivier Fortier est représenté par Me Caroline Biron, Me Ioana Jurca et Me Carolan Villeneuve du cabinet Woods, selon le dossier de la Cour supérieure.

Il reproche aux défenderesses d'avoir privilégié leurs intérêts au détriment de ceux des usagers de ses services. L'action collective accuse Uber Canada d'avoir contrevenu à ses obligations légales, à la Loi sur la protection du consommateur, et d'avoir violé un droit fondamental de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le demandeur représente les deux groupes autorisés par le juge Gary D.D.Morrison de la Cour

PARTAGER CET ARTICLE



RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER

Restez à l'affût des dernières nouvelles dans votre milieu!

Votre adresse électronique

Ajouter

DERNIERS ARTICLES

Des citoyens montréalais inondés poursuivent la Ville

Une avocate retenue par la Cour suprême du Canada

Encore des nominations qui pleuvent !

Autoreprésentation en hausse : un avocat réagit

Le père d'une victime de l'incendie intente une poursuite de 22 M\$

Les enjeux actuels en matière de cybersécurité

La Cour supérieure sonne le retour à la normale

Une nouvelle vague de stagiaires chez Stein Monast

Québec est condamné à verser 385 000 \$ à Jean Charest

Six nouveaux avocats pour ce cabinet!

publicité

Publicité for Patrice Brunet Avocats, featuring Julia Nuro, a new lawyer. Includes a 'Cliquez pour lire les détails' button.

commanditaire

Publicité for genie-inc.com, '1er site d'emplois au Québec pour les INGÉNIEURS ET PROFESSIONNELS DU GÉNIE'.

publicité

Publicité for 'Avis de nomination', 'Partagez votre nouvelle embauche auprès de toute la communauté juridique sur DROIT-INC. Découvrez comment!

liens privilégiés-nos partenaires

À louer dans le Vieux Montréal, bureau flexible, virtuel et salle de conférence pour avocats et notaires. Venez rejoindre une communauté grandissante de partenaires juridiques et légaux. Pour toute l'information : Mr Nguyen (438 408 1144). https://www.rezomont.com/

À louer, bureaux de professionnels, virtuel et salle de conférence pour avocats, notaires ou autres professionnels pour se joindre à une petite équipe dynamique de travailleurs

supérieure.



Mes Gabriel Querry, François Giroux, Kristian Brabanderet et Mathieu Bernier-Trudeau. Source: LinkedIn

Uber était représentée devant le juge Morrison par un trio d'associés de McCarthy à Montréal, soit Me **Gabriel Querry**, Me **François Giroux** et Me **Kristian Brabanderet**. Ils sont épaulés par leur collègue du groupe litige le plaideur Me **Mathieu Bernier-Trudeau**.

Notons que le demandeur Pierre-Olivier Fortier avait d'abord été représenté par Mes **Laurence Rousseau-Dumont** et **Sarah Woods**, de Woods. Depuis, ces dernières ont quitté la boutique de litige pour aller chez Bombardier et McCarthy, respectivement.

Le premier groupe de demandeurs concerne « toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre d'usagers, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués et/ou rendus accessibles de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre 2016 ». Le deuxième groupe rassemble « toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre de chauffeurs, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués et/ou rendus accessibles de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre 2016. »

M.Fortier demande que les défenderesses soient condamnées solidairement à payer à chaque membre du groupe des dommages non pécuniaires, des dommages pécuniaires, et des dommages punitifs de 10 000\$.

Les avocates de Woods n'ont pas répondu à la demande de commentaires de Droit-inc.

## EMPLOIS PRIORITAIRES +++

<p><b>Adjoint.e administratif.ive (cybersécurité) – Hybride – Bilingue – Montréal</b></p> <p>Montréal</p> <p><a href="#">Consulter</a></p>	<p><b>Avocat.e.s - Protection de la vie privée et droit des technologies</b></p> <p>Montréal</p> <p><a href="#">Consulter</a></p>	<p><b>Adjoint.e juridique en droit commercial – Hybride – Bilingue – Montréal</b></p> <p>Montréal</p> <p><a href="#">Consulter</a></p>
--	---	--

[Voir tous les emplois](#)

[Publier une offre](#)

Recrutez les meilleures adjointes juridiques Rapidement !

Recrutez maintenant

[www.umanrecrutement.com](http://www.umanrecrutement.com)

1er site d'emplois en TI AU QUÉBEC

[espresso-jobs.com](http://espresso-jobs.com)

### POUR LIRE SUR LE MÊME SUJET

[Aide juridique : hausse des seuils d'admissibilité dès aujourd'hui](#)

[Un avocat compare Trudeau à Hitler](#)

[Délais: la situation s'enlise, faute d'actions constructives](#)

SUIVEZ-NOUS	RECEVOIR NOTRE NEWSLETTER
	Entrez votre adresse électronique
	<input type="button" value="Ajouter"/>

Selon moi...

autonomes professionnels. Rénové à neuf. Pour toute l'information cliquer : 3136 Boul. Hochelaga à louer Québec Pour toute l'information : Me Nathalie Gagnon au 418-570-4051.

#### Uman recrutement

Trouvez les meilleurs talents juridiques <https://umanrecrutement.com>

#### Secrétaire-inc

1er site d'emplois administratifs au Québec <https://www.secretaire-inc.com/>

### Offres d'emploi en vedette

- MONTPETIT** Mercredi le 5 Avril 2023  
Avocat.e en immigration et droit du travail - Télétravail possible | Maurice
- uman recrutement** Mercredi le 5 Avril 2023  
Adjoint.e juridique en propriété intellectuelle – Hybride – Bilingue – Montréal | Montréal
- uman recrutement** Mercredi le 5 Avril 2023  
Adjoint.e juridique en droit commercial – Hybride – Bilingue – Montréal | Montréal
- Eidemann Law Firm** Mardi le 28 Mars 2023  
Junior Attorney / Avocat.e Junior | Montréal
- uman recrutement** Mercredi le 5 Avril 2023  
Adjoint.e administratif.ive (cybersécurité) – Hybride – Bilingue – Montréal | Montréal
- uman recrutement** Mardi le 4 Avril 2023  
Adjoint.e juridique litige - droit de la construction/immobilier | Montréal
- DOMEREAU ASSOCIÉS INC.** Dimanche le 2 Avril 2023  
Avocat.e | Saint-Jean-sur-Richelieu
- TOTEM** Vendredi le 31 Mars 2023  
Conseiller.ère juridique-Analyste, 3 ans et + Responsabilité professionnelle et civile | Montréal
- TOTEM** Vendredi le 31 Mars 2023  
Avocat.e - Protection des données personnelles et Cybersécurité | Montréal
- MONTPETIT** Jeudi le 30 Mars 2023  
Avocat.e - Litige civil et commercial - 2 ans et plus | Rive-Nord de Montréal
- JAD** Jeudi le 30 Mars 2023  
Juriste gestionnaire | Montréal
- BLG** Mercredi le 29 Mars 2023  
Avocat.e.s - Protection de la vie privée et droit des technologies | Montréal
- uman recrutement** Lundi le 27 Mars 2023  
Adjoint.e juridique en droit du travail - cabinet prestigieux et salaire compétitif | Montréal
- TEAMSTERS LOCAL 1999** Jeudi le 23 Mars 2023  
Avocat.e | Montréal - Québec
- UNIVERSITÉ DE QUÉBEC** Mardi le 21 Mars 2023  
Procureur.e | Salaberry-de-Valleyfield
- SOQUIJ** Mercredi le 22 Mars 2023  
Préposé.e à la réception des jugements (18 mois) | Montreal
- PFD** Mardi le 21 Mars 2023  
Avocat.e – litige civil et commercial | Ville Mont-Royal
- PFD** Mardi le 21 Mars 2023  
Avocat.e litige civil (principalement en litige construction) et commercial | Boisbriand
- LIFE** Vendredi le 17 Mars 2023  
Conseiller.ère juridique - Réglementation et conformité - À distance / Legal Counsel - Regulatory and Compliance - Remote | Montréal

# ANNEXE 8

# Une action collective de 10 millions de dollars contre Uber



AFP



**FRANCIS HALIN**

Mardi, 30 août 2022 00:00

MISE À JOUR Mardi, 30 août 2022 00:00

Uber a contacté ses clients ces dernières semaines pour leur dire que l'entreprise est visée par une action collective de 10 millions \$ conduite par un comédien, choqué que l'on ait pu cacher un piratage de données en 2016.

En gros, on reproche à la californienne d'avoir joué le jeu des pirates en sortant le portefeuille à l'époque, ce qui aurait pu mettre en péril leurs données.



## Renseignements personnels

«Le demandeur allègue qu'à cette occasion, des renseignements personnels des membres du groupe [soit ceux collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber] ont été rendus accessibles à deux pirates informatiques, par l'entremise des serveurs d'un fournisseur infonuagique sur lesquels Uber détenait et conservait ces renseignements», peut-on lire dans des documents de cour.

C'est le comédien québécois Pierre-Olivier Fortier qui mène l'action collective avec ses avocats. *Le Journal* n'a pas été en mesure de le joindre, hier.



PHOTO FACEBOOK

Le comédien québécois Pierre-Olivier Fortier

Au cabinet Woods, qui le représente, on a souligné sobrement qu'il s'agit «d'un dossier dont les enjeux méritent une attention médiatique».

**Piratage dissimulé**

En plus d'avoir manqué à la protection des renseignements personnels, on reproche à Uber d'avoir dissimulé le piratage pendant plus d'un an.

En janvier 2018, *Le Journal* avait raconté l'histoire de Pierre-Olivier Fortier irrité qu'Uber paye 100 000 \$ à des pirates pour passer l'éponge sur l'incident.

Trois ans plus tard, la Cour supérieure du district de Montréal avait autorisé l'action collective contre l'entreprise techno de San Francisco.

Questionné par *Le Journal* hier, le porte-parole d'Uber Jonathan Hamel n'a pas voulu trop se mouiller.

«Il s'agit d'un incident de sécurité unique qui date de 2016. Les mesures correctives ont été apportées et les individus concernés notifiés», a-t-il dit.

«Le processus judiciaire concernant ce dossier suit son cours, et nous ne ferons pas d'autres commentaires», a-t-il conclu.



## Suzanne Lauzon

---

**De:** Suzanne Lauzon  
**Envoyé:** 6 avril 2023 14:57  
**À:** fgiroux@mccarthy.ca; gquerry@mccarthy.ca; MBTRUDEAU@mccarthy.ca; notification@mccarthy.ca  
**Cc:** Alex Dobrota; Ioana Jurca; Louise Dompierre  
**Objet:** **\*\*NOTIFICATION\*\*** Déclaration sous serment de M. Fortier (2023-04-04)\_signée avec annexes, 500-06-000902-185 Pierre-Olivier Fortier et al. c. Uber Canada et al. (N/d: 6235-1)  
**Pièces jointes:** Déclaration sous serment de M. Fortier (C.S. Chambre actions collectives) (2023-04-04)\_Signée, annexes 1 à 8.pdf

### BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 133 et 134 C.p.c.)

COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No : 500-06-000902-185

#### EXPÉDITEURS :

<b>NOM DE L'ÉTUDE :</b>	WOODS S.E.N.C.R.L.
<b>NOM DE L'AVOCAT(E) :</b>	Me Bogdan-Alexandru Dobrota Me Ioana Jurca Avocats du Demandeur-Représentant
<b>ADRESSE :</b>	2000, av. McGill College, bureau 1700 Montréal (Québec) H3A 3H3
<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 982-4545
<b>TÉLÉCOPIEUR :</b>	514 284-2046
<b>NOTIFICATION PAR COURRIEL :</b>	<a href="mailto:adobrota@woods.qc.ca">adobrota@woods.qc.ca</a> <a href="mailto:ijurca@woods.qc.ca">ijurca@woods.qc.ca</a> <a href="mailto:notification@woods.qc.ca">notification@woods.qc.ca</a>
<b>NOTRE DOSSIER :</b>	6235-1

#### DESTINATAIRES :

<b>NOM DE L'ÉTUDE :</b>	MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
<b>NOM DE L'AVOCAT :</b>	<b>Me François Giroux</b> <b>Me Gabriel Querry</b> <b>Me Mathieu Bernier Trudeau</b> Avocats des Défenderesses
<b>ADRESSE :</b>	1000, rue De La Gauchetière Ouest, 25 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3B 0A2

<b>TÉLÉPHONE :</b>	514 397-5638   4273   4431   7837
<b>TÉLÉCOPIEUR :</b>	514 875-6246
<b>NOTIFICATION :</b>	<a href="mailto:fgiroux@mccarthy.ca">fgiroux@mccarthy.ca</a>   <a href="mailto:gquery@mccarthy.ca">gquery@mccarthy.ca</a>   <a href="mailto:mbtrudeau@mccarthy.ca">mbtrudeau@mccarthy.ca</a>   <a href="mailto:notification@mccarthy.ca">notification@mccarthy.ca</a>

**INFORMATION :**

<b>Date :</b> 6 avril 2023	<b>Heure de transmission :</b> voir l'heure d'envoi du présent courriel
<b>Nombre et nature des documents transmis :</b> 1	
• Déclaration sous serment de M. Fortier_signée et annexes 1 à 8 (2023-04-04)	

N.B. Si cette notification vous est transmise par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez de plus détruire le présent courriel sans le reproduire.



**Suzanne Lauzon**  
**Adjointe juridique de Mes Ioana Jurca et Emily Martin**  
**Legal assistant to Mtre Ioana Jurca and Mtre Emily Martin**  
T 514.379.2035 | [slauzon@woods.qc.ca](mailto:slauzon@woods.qc.ca)

**Woods s.e.n.c.r.l./LLP**  
[www.litigationboutique.com](http://www.litigationboutique.com)  
2000, McGill College, bureau 1700, Montréal, Qc, Canada H3A 3H3  
T 514.982.4545 | F 514.284.2046 | [in](#)

# Confirmation de la transmission des documents



## Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2023-PROC-00090839

Date et heure de transmission : 2023-04-11 10:49:38

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-000902-185

Titre : Declaration sous serment de M. Fortier, preuve de notification (N/d: 6235-1)

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera **légalement reçu** que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant prioritaires dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Accessibilité](#)

[Nous rejoindre](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2023 - 2.0.73.37

No : 500-06-000902-185

---

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre des actions collectives)  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

**PIERRE-OLIVIER FORTIER *et al.***

*Demandeur-Représentant*

c.

**UBER CANADA INC. *et al.***

*Défenderesses*

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE  
PIERRE-OLIVIER FORTIER AU  
SOUTIEN DE LA DEMANDE DE  
SUBSTITUTION**

---

Me Alexandru-Bogdan Dobrota

Me Ioana Jurca

**Woods s.e.n.c.r.l.**

Avocats

2000, av. McGill College, Suite 170C

Montréal, Québec H3A 3H3

T 514 982-4545 | F 514-284-2046

Notification : [notification@woods.qc](mailto:notification@woods.qc)

**Code BW 0208; Dossier : 6235-1**



Woods